



L'assurance d'un studio est elle obligatoire pour un étudiant,

Par **patata**, le **24/09/2008** à **15:13**

je suis propriétaire d'un studio. je suis assuré en tant que propriétaire. Ma fille qui est étudiante et qui est a ma charge, occupe ce studio, gratuitement.

Mon assurance m'a fait prendre en son nom une autre assurance : locataire.

Ce qui me fait 2 assurances à payer pour le même logement.

Est ce que cela est normal?

Est ce que l'assurance en mon nom de propriétaire n'est-elle pas suffisante, puisqu'il s'agit d'un membre de la même famille et de plus a ma charge puisqu'elle n'a aucun revenu financier, ni bourse d'étude.